

Bureau du 24 octobre 2005

Décision n° B-2005-3645

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Acquisition des locaux (lot n° 208) dans l'immeuble en copropriété situé 102 bis, rue Maurice Flandin et appartenant à Mme Vuillermet dit Davignon, née Mollex**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 13 octobre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

De 1992 à 2005, la Communauté urbaine s'est rendue propriétaire, soit par voie de préemption, soit à l'amiable, de divers locaux dépendant du tènement immobilier en copropriété situé 102, 102 bis et 104, rue Maurice Flandin à Lyon 3°, lequel est compris dans la réserve n° 17 au plan local d'urbanisme pour voirie et espaces publics.

Actuellement, la Communauté urbaine détient dans ledit tènement vingt-huit appartements, un local commercial, vingt-huit caves et un garage dont l'ensemble constitue les 656/1 000 des tantièmes de copropriété.

A l'issue des négociations engagées avec madame Vuillermet dit Davignon, née Mollex, un compromis a été établi aux termes duquel l'intéressée céderait à la Communauté urbaine les biens lui appartenant dans le bâtiment en copropriété édifié 102 bis, rue Maurice Flandin, à savoir un appartement de 64 mètres carrés environ au 3° étage et une cave au sous-sol, l'ensemble formant le lot n° 208 auquel sont attachés les 29/1 000 des parties communes de l'immeuble.

L'achat par la Communauté urbaine, des biens en cause, libres d'occupation, interviendrait moyennant le prix de 85 800 €, admis par le service des domaines ;

Vu ledit compromis ;

Vu l'avis des services fiscaux en date du 10 août 2005 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis relatif à l'achat, par la Communauté urbaine, des locaux situés 102 bis, rue Maurice Flandin à Lyon 3° et appartenant à madame Vuillermet, dit Davignon, née Mollex, au prix de 85 800 € précité.

2° - Autorise monsieur le président à signer ledit compromis et l'acte authentique à intervenir, ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire et destinés à permettre sa régularisation.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1 206 le 14 mars 2005 pour la somme de 6 000 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer en 2006 sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - compte 213 200 - fonction 824 à hauteur de 85 800 € pour l'acquisition et de 1 850 € environ pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,